

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 Juillet 2012 portant création du D.I.U - NEURO-GERIATRIE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U - NEURO-GERIATRIE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur VERNY Marc (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur KROLAK-SALMON Pierre (PU / PH) LYON et STRASBOURG

Docteur BLANC Frédéric (PH)

Docteur GREFFARD Sandrine (PH)

Docteur SAGOT Catherine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 01 Juin 2018


Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU